

LA "FRAT" UN PROJET DE LA BANDE FM

DEPUIS 1998

*Fraternités de vie pour étudiants
et jeunes travailleurs chrétiens à Montréal*



**« Les jeunes, ont besoin
d'une communauté chrétienne qui
les touche, qui réveille l'idéal
sommeillant en eux »**

Jean- Paul II

MISSION

Permettre à des étudiants et à de jeunes professionnels d'approfondir la foi chrétienne à travers la prière, la vie fraternelle, la formation et le service, dans un milieu de vie favorisant l'étude et l'épanouissement personnel.

VISION

Contribuer à l'enracinement des jeunes dans leur identité humaine et chrétienne, afin d'être capables de s'engager dans l'Église et dans le monde.



“NOS 4 PILIERS”

Pour chacun de ces piliers, chaque jeune se fixe des objectifs en début d'année et accepte un suivi périodique pour en tirer profit consciemment et tout au long de l'année.

PRIÈRE

Une pratique de la vie de prière personnelle et communautaire est assurée dans le plus grand respect des cheminements de chacun, par le biais d'un accompagnement suivi pour ceux qui le désirent. Sur le lieu de la Fraternité, une chapelle est aménagée pour favoriser la prière individuelle et communautaire.

Chaque jeune est invité à s'attacher à une communauté chrétienne et y participer activement et régulièrement pour nourrir sa vie de foi.

Trois week-ends de ressourcement viennent marquer l'année. Un premier en septembre, un second début janvier, et un dernier en mai. Ces trois temps sont essentiels pour approfondir notre expérience.

VIE FRATERNELLE

“*Fraternités de vie*” qui ont chacune un « animateur » pour veiller à la qualité de vie relationnelle entre frateux, assurer la communication et porter le souci de l'animation au sein de la Frat.

“*Les tâches*” sont réparties équitablement afin que tous y prennent part. Ces services sont importants, non seulement au bien-être de tous mais aussi en tant que lieu de responsabilité et d'apprentissage.

“*Soirée-frat*” toutes les deux semaines, le mercredi est le jour de rencontre en *fraternités de vie*. Après un temps de prière, le repas et la soirée sont l'occasion de partager simplement et en profondeur dans une atmosphère détendue.

“*Le repas du soir*” qui convie tous les jeunes présents dans la maison à partager un moment ensemble. Une présence au repas est demandée le dimanche soir (en plus du mercredi).

“*Mieux vivre ensemble*” une réunion communautaire régulière, formée de l'ensemble des personnes vivant dans la maison, est instituée pour y discuter et suivre tous les aspects de la vie communautaire afin de favoriser une ambiance harmonieuse.

CES GRANDS IDÉAUX TROUVENT
UNE EXPRESSION SIMPLE ET CONCISE
DANS :
« UN ESPRIT ET UNE VIE DE FAMILLE ! »



“NOS 4 PILIERS”

FORMATION

“**Soirée Bande FM**” le mercredi soir toutes les deux semaines la Frat participe activement à l'animation de rencontres ouvertes à tous. Elles visent à stimuler notre réflexion sur différents thèmes (théologie, éthique, art chrétien, spiritualité, Bible, autres traditions religieuses, témoignage, etc.) afin de s'approprier, incarner et témoigner de sa foi.

“**Soirée-frat**” de temps à autre, selon les besoins ressentis, le mercredi pourra devenir également le lieu de petits enseignements ponctuels ou de réflexions suite à la soirée Bande FM.

SERVICE D'ÉGLISE

La **Bande FM** compte sur chaque jeune engagé dans la Frat pour apporter sa contribution dans un service pour la bonne marche de la “**Soirées Bande FM**”. Il doit aussi s'engager dans un service d'Église proportionné à ses disponibilités et à ses dons. **Ex** : animation liturgique, catéchèse dans les paroisses respectives, l'organisation de repas pour des personnes à faible revenu ou le tri d'aliments invendus.

Puisque la Providence nous a fait le don de vastes maisons situées au cœur de la ville, il est naturel que notre Fraternité se sente en permanence concernée par l'**accueil** de jeunes (ou moins jeunes !) pour un repas, une activité, ou des séjours à durée déterminée.

Ouvert plus particulièrement aux membres de la Bande FM, chacun se montrera enthousiaste, inventif et attentif à **tous ceux qui frapperont à notre porte !**

“Qui vous accueille, m'accueille”, dit Jésus (Mt 10,40)

« VOUS ÊTES
LE SEL DE LA TERRE,
VOUS ÊTES
LA LUMIÈRE DU MONDE »

MT 5,13-14



CHARTRE DE VIE DANS NOS MAISONS

Vie commune

Étant donné la mixité, il est demandé de ne pas circuler en pyjama et de se vêtir de façon décente en tout temps. Les chambres étant avant tout un lieu de travail et de repos personnel, il est demandé de ne pas aller dans la chambre d'un autre. En particulier, **il est interdit aux garçons de recevoir des filles dans leur chambre, et réciproquement, quel que soit le motif avancé.**

Le silence dans la maison est un point important. Il conditionne une bonne atmosphère de travail et permet à chacun le repos indispensable à de bonnes études. Durant la journée, il est demandé à chacun de veiller à ne pas déranger ses voisins. Il est demandé :

Après 22h00 : l'arrêt des conversations dans les couloirs et une discrétion dans les conversations téléphoniques.

Après 23h00 : le silence dans les parties communes.

L'utilisation des radios et TV se feront avec volume bas ou avec écouteurs. Les pratiques d'instruments de musique et de chants se feront dans le plus strict respect des voisins et de l'ensemble de la maison et dans les pièces prévues à cet effet.

Chacun doit demeurer respectueux avec les autres. C'est pourquoi, aucun langage déplacé, grossier, violent, etc. ou toute forme d'harcèlement ou d'abus ne sera toléré. Si quelqu'un ne se sent pas respecté, il est invité à venir en parler sans délai aux responsables.

Relations

Si un amour particulier devait naître entre deux frateux, nous demandons d'attendre vers la fin de l'année (Pâques par exemple) avant d'officialiser la relation. Cela, afin de favoriser un discernement dans la poursuite d'une vie fraternelle aussi libre que possible, sans s'isoler dans une relation exclusive.

Oecuménisme

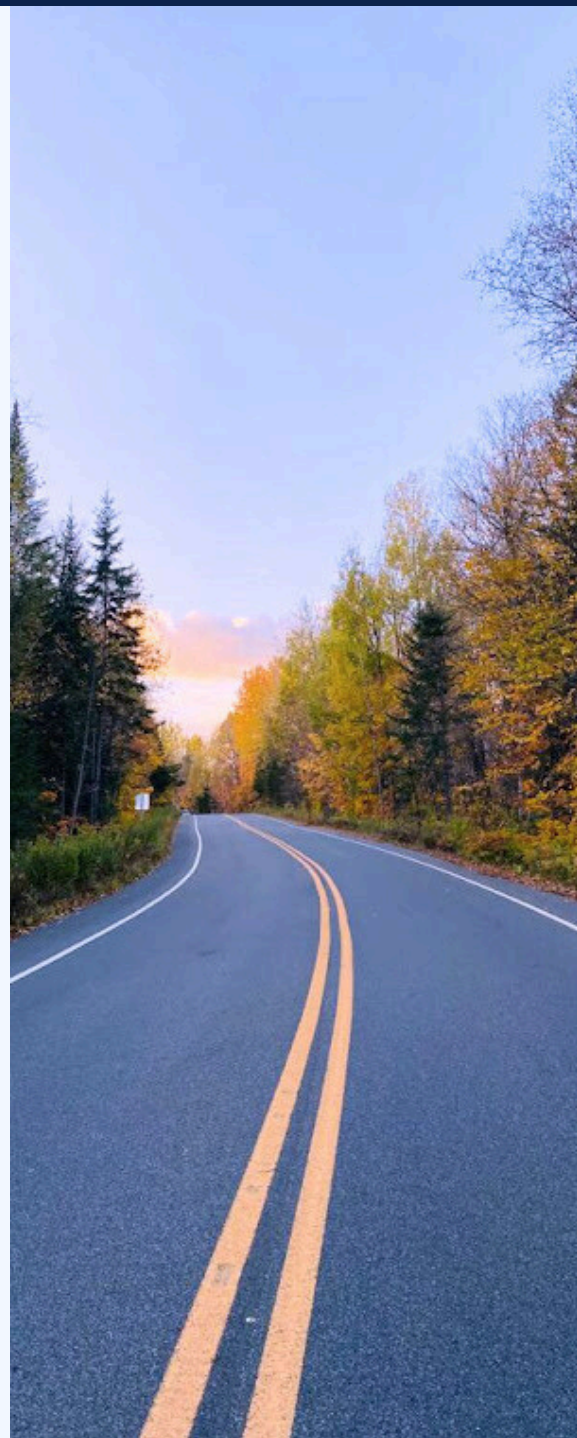
La Bande FM est en lien avec la paroisse St-Jean-Baptiste qui est de confession catholique, mais elle accueille des jeunes de toutes confessions chrétiennes. Elle invite chacun à découvrir et respecter les différences dans un dialogue fructueux, reconnaissant le don du Christ dans chacune d'entre elles, afin de vivre l'unité dans la diversité.

Cuisine de la maison St-Louis

Le dîner a lieu entre 11h30 et 14h30, le souper est à 19h.
L'accès à la cuisine est autorisé en semaine aux heures convenues et en libre-service le samedi et le dimanche.

Téléphone

Pendant les rencontres fraternelles, **il est demandé de laisser de côté nos téléphones et autres appareils** pour être disponibles aux autres et nous permettre d'avoir des moments de qualité. C'est pourquoi, l'utilisation des cellulaires se fait hors des pièces communes et en dehors des repas communs.



**C'EST À L'AMOUR
QUE VOUS AUREZ
LES UNS POUR LES AUTRES
QU'ON VOUS RECONNAÎTRA
POUR MES DISCIPLES.**

JEAN 13,35

CHARTRE DE VIE DANS NOS MAISONS

Tâches

Chaque "frateur" s'engage à remplir chaque semaine les tâches qui lui sont assignées (ménage, déneigement, vaisselle, etc). En cas d'impossibilité, il veillera à se faire remplacer dans son office. Le non-respect récurrent de ses tâches et l'insalubrité des lieux (cela est aussi vrai pour sa chambre) ne sera pas accepté.

Des corvées communes sont aussi prévues en cours d'année : ramassage des feuilles, nettoyage des fenêtres,... auxquelles tous doivent participer.

Hygiène, alcool et drogue

Pour respecter l'hygiène de la maison, il est demandé de :

- ne pas garder d'animaux domestiques.
- ne pas apporter de nourriture dans les chambres ou les pièces autres que la salle à manger, mais bien de jeter ses déchets de nourriture uniquement à la cuisine.
- à ceux qui fument du tabac de ne pas le faire dans la maison, mais de se tenir à l'extérieur à une distance de 9m du bâtiment en vertu de la loi du Québec.

Il est interdit de boire de l'alcool (sauf occasions spéciales dans un contexte festif, communautaire et sans excès, avec l'autorisation du responsable de maison).

Les alcools forts et la drogue (incluant le cannabis) sont interdits dans la maison sous peine d'expulsion.

Visites

Les visites extérieures sont autorisées dans la maison **jusqu'à 22h00**. Les chambres sont strictement privées. Pour aider à la tranquillité et respecter l'intimité, tout visiteur demeurera dans les pièces communes de la maison.

Pour les invités qui voudraient coucher sur place, on en discutera avec le responsable à l'avance et une contribution solidaire leur sera proposée (65\$ /jour à St-L et 45\$ / jour à Nath). Pour ceux qui prendront le repas, on suggère une cotisation de **10\$** à déposer dans la boîte prévue à cet effet ou encore d'apporter de la nourriture à partager. La table est ouverte tous les jours sauf le mercredi soir.

Biens communs

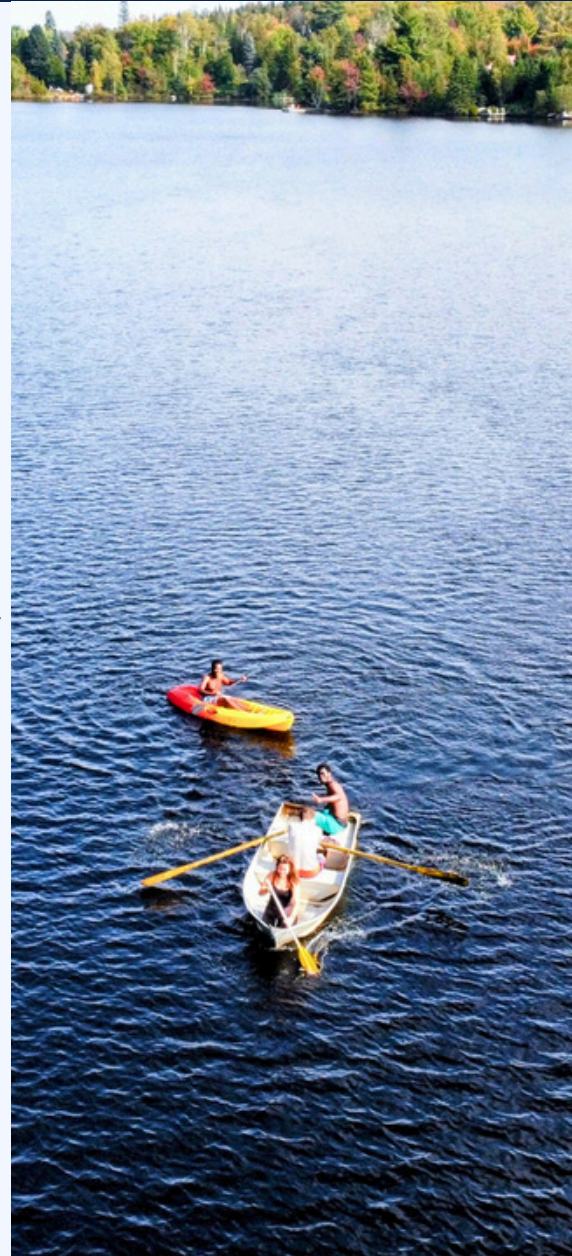
Chacun est responsable de tous les biens communs de la maison qui sont exclusivement réservés à un usage interne. Pour en faire un usage extérieur, il devra obtenir l'accord des responsables et convenir d'un délai de retour à respecter. Dans le cas contraire, il devra rembourser ou remplacer l'objet non rendu. De même, en cas de perte ou de bris d'un bien de la Frat.

Il est demandé pour conserver le bon état des lieux de ne pas utiliser de clous ou de punaises («pins») pour la décoration de la chambre. Chaque chambre étant déjà meublée, chacun apporte sa literie, mais pas de gros meubles. L'entretien régulier de la chambre est à la charge de chaque personne. Une inspection des chambres se fera à chaque trimestre de l'année pour vérifier l'état d'entretien de celle-ci.

Le frateur autorise les responsables à entrer dans la chambre pour toute raison matérielle ou urgente.

Les assurances exigent que nous ne fassions rien brûler dans la maison : chandelles, encens, etc. Seules exceptions : chapelle, salle à manger (quand nous y sommes présents).

Au moment du départ définitif, le frateur rendra sa chambre nettoyée complètement. Un état des lieux sera fait avec lui. En cas de dommage ou de non-satisfaction, un dédommagement financier sera exigé et le dépôt retenu.



RESPONSABILITÉ

AUTHENTICITÉ

RESPECT

ENGAGEMENT

CHARTRE DE VIE DANS NOS MAISONS

Décharge de responsabilité

S'il y a lieu, chaque jeune est tenu de fournir aux responsables tous les renseignements nécessaires concernant ses difficultés de santé (physique ou mentale) ou financières, ainsi que les antécédents judiciaires. Sinon, la Bande FM se décharge de toutes responsabilités et peut demander de quitter au jeune qui omet volontairement de donner ces renseignements.

Gestion

En cours d'année (ou d'une année à l'autre), la composition des fraternités de vie peut avoir besoin d'être remaniée. Il est donc demandé à chacun la flexibilité et la disponibilité pour changer de « frat de vie » ou de chambre à la demande des responsables.

À ceux qui ne demeurent pas pour une seconde année, il est demandé de quitter définitivement les lieux avec TOUTES ses affaires personnelles (pas de stockage accepté) **avant la fin du mois de juillet** (sauf entente préalable). Au moment du départ, convenir d'une date avec les responsables, remettre les clés et nettoyer en profondeur sa chambre pour les suivants.

Tarifs

Le montant des pensions devra être acquitté le 1er de chaque mois par chèques postdatés, comptant ou par virement bancaire, selon l'entente avec le responsable des loyers en début d'année. Reste à la charge des membres de la Frat le savon à lessive, ainsi que certaines activités communautaires (week-ends à la maison Magnificat, cadeaux d'anniversaires, sorties, etc.).

Tarifs	Maison St-Louis	Maison Nathanaël
Tarif étudiant	900\$	555\$
Tarif travailleur	1040\$	655\$

Intégration /renvoi

À son arrivée, le frateux est soumis à une période probatoire d'un mois. Durant ce temps d'essai, si l'intégration est trop difficile ou que la charte de la maison n'est pas respectée les responsables aviseront ce dernier par :

Un avis oral : nommant les points à améliorer afin de pouvoir demeurer dans la maison.
Un avis écrit : (s'il n'y a pas d'amélioration) mentionnant une date de sortie éventuelle si le frateux ne fait pas d'effort pour vivre le projet pleinement.
Un deuxième avis écrit : la personne aura 10 jours pour quitter les lieux définitivement.

Si un frateux désire quitter avant le terme et de son propre chef, il devra donner un préavis écrit d'un mois avant son départ. Ce dernier mois sera considéré comme dû (\$).



**“Qui vous accueille,
m'accueille...”**

Jésus

(Mt 10, 40)

CE PROJET T'INTÉRESSE ?

Si tu es prêt à vivre pleinement les 4 piliers : prière, vie fraternelle, formation, service d'Église, pendant une année pour enraciner ta vie de foi avec d'autres jeunes, tu as deux options de lieux.

Maison St-Louis :

Pouvant accueillir jusqu'à 20 personnes, elle offre une pension complète incluant : tous les repas et les différentes charges (eau, électricité, chauffage, internet).



Maison Nathanaël :

Pouvant accueillir jusqu'à 7 personnes, elle offre uniquement le logement et les différentes charges. La nourriture est au frais de chacun. Un accent est mis sur la dimension œcuménique.

NOS MAISONS

ST-LOUIS
3860, AVENUE LAVAL,
MONTRÉAL, QUÉBEC, H2W 2J1

NATHANAËL
4396 RUE BOYER, MONTRÉAL,
QUÉBEC, H2J 3E1



CONDITIONS D'ADMISSION :

1-REEMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

([En faire la demande](#))

2-ENTREVUE

Après avoir pris conscience du projet Frat, les responsables de la maison proposent un rendez-vous avec le jeune sur place ou via Zoom. Cet entretien permet de faire connaissance et de présenter plus amplement le projet du foyer.

3-ACCEPTATION

Suite à l'entrevue, et après réflexion, le jeune fera part de sa décision. Cette décision devra être confirmée par les responsables. Le jeune devra ensuite nous confirmer son accord définitif en complétant une fiche de renseignements personnels. Il devra verser un dépôt non-remboursable de \$200 afin de valider son inscription et réserver sa chambre. Le dépôt sera remis au départ si la chambre est laissée en bon état.

L'inscription ne sera acquise qu'au terme de ces démarches et l'accord signé de la charte par le jeune. ([En faire la demande : à imprimer et signer](#))

4-POUR VIVRE UNE SECONDE ANNÉE

Au terme de l'année, un bilan est vécu avec chacun (jeune et responsables). S'il s'avère souhaitable d'envisager de poursuivre l'expérience au-delà d'un an, nous prendrons ensemble la décision après avoir prié et bien clarifié les motivations de part et d'autre.

CONTACT

DOMINIQUE TÊTREULT

438-939-0521

DOMINIQUE_TETREULT@YAHOO.CA

